

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2010-2014

Cégep de Victoriaville

Mars 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La planification stratégique 2010-2014 du Cégep de Victoriaville a été adoptée par le conseil d'administration le 20 septembre 2010. Elle a été reçue à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 21 octobre 2010.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 17 mars 2011. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Victoriaville couvre la période de 2010 à 2014, soit une durée de quatre ans.

La démarche d'élaboration du plan stratégique retenue par le Collège s'est basée sur les résultats obtenus lors du bilan qu'il a réalisé dans le cadre de l'autoévaluation de l'efficacité du plan stratégique précédent dont le rapport a été adopté le 22 mars 2010. De plus, le Collège présente dans son plan stratégique 2010-2014, comme élément de contexte interne, des extraits du bilan qu'il a réalisé de son plan d'aide à la réussite précédent.

Après une présentation du Collège, de sa mission, ses valeurs et son projet éducatif, le plan stratégique expose les principaux éléments des contextes interne et externe afin de mettre en contexte les enjeux stratégiques ainsi que la vision d'avenir du Collège. Les orientations sont déclinées en objectifs et en actions pour lesquelles un échéancier est présenté et un responsable est fixé. Un tableau précise pour les orientations et objectifs des indicateurs ainsi que les cibles à atteindre au terme du plan. La présentation du mécanisme de suivi et de mise à jour de la planification stratégique clôt le document.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique 2010-2014 du Cégep de Victoriaville tient compte de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il couvre plusieurs années. Le plan comporte les objectifs stratégiques que le Collège compte mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Un plan d'action précise les actions privilégiées à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Le plan stratégique intègre le plan de réussite par une de ses orientations. Un mécanisme de suivi périodique et de mise à jour de sa planification stratégique est prévu. La Commission des études s'est prononcée sur les éléments relevant de sa compétence, comme le veut l'article 17.0.2 de la Loi.

Le plan stratégique du Cégep de Victoriaville est rendu public par son site Internet. La présentation du plan le rend intelligible. Le plan stratégique 2010-2014 se conforme partiellement aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, contrairement à l'article 16.2 de la Loi, le Collège n'a pas produit un document expliquant le plan de réussite pour diffusion auprès des étudiants et des membres du personnel du Collège. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège de produire un document expliquant le plan de réussite à diffuser auprès des étudiants et des membres du personnel du Collège.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Pour élaborer son nouveau plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Collège a procédé à une nouvelle analyse de sa situation externe et développant particulièrement celle de la situation interne. Elle est claire, approfondie et diversifiée. Le Collège expose des éléments de l'environnement externe concernant, notamment la fluctuation de la clientèle et l'évolution socio-économique de la région ainsi que son implication grandissante dans la région et la convergence de ses actions avec les orientations régionales. Pour ce qui est des éléments de l'environnement interne, citons le renouvellement important du personnel, le manque de ressources et d'informations sur le soutien pédagogique ainsi que des demandes étudiantes pour un accompagnement plus

personnalisé. La Commission constate que cette analyse lui a permis de cerner trois enjeux : être un Collège recherché par les étudiants où tous s'engagent pour la réussite, être un employeur de choix reconnu et être un partenaire incontournable.

Les orientations

Pour établir ses orientations, le Collège a considéré sa mission, sa vision ainsi que les enjeux découlant de l'analyse de situation. Le Collège a formulé quatre orientations qui portent sur le renforcement de la culture de la réussite et de l'excellence pédagogique du Collège, sur l'accroissement de l'attrait et du caractère distinctif du Collège, sur la création d'un milieu de vie riche et stimulant et, finalement, sur la poursuite de la contribution au développement de régions et l'accroissement du rayonnement sur la scène québécoise, canadienne et internationale du Collège.

Les objectifs stratégiques

Chacune des orientations est précisée par des objectifs stratégiques. L'amélioration du taux de diplomation et le soutien de l'excellence pédagogique sont les deux objectifs associés à l'orientation qui concerne la réussite. Parmi les autres objectifs que le Collège s'est fixés, citons l'accroissement de l'offre de programmes et la consolidation des activités de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie, l'amélioration des processus concernant la gestion du personnel, la valorisation des activités de la formation continue ainsi que l'accroissement du rayonnement international du Collège.

La Commission estime que les objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont clairs et en lien avec l'analyse de la situation, les enjeux et les orientations. Le Collège établit des résultats attendus. Il les associe parfois aux objectifs et parfois aux orientations. En effet, pour deux orientations, dont celle portant sur la réussite, il présente des indicateurs appropriés et des cibles pour chacun des objectifs. Pour les deux autres orientations, des indicateurs pertinents et des cibles précises sont présentés, mais ne sont pas associés aux objectifs. La Commission note la qualité des indicateurs et la clarté des cibles, mais puisque l'article 27.1 de la Loi prévoit que le Collège puisse faire état annuellement des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés par le plan et non en fonction des orientations, elle invite le Collège à préciser les résultats attendus pour chaque objectif du plan stratégique.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les actions à mettre en œuvre pour chacun des objectifs. Elles sont accompagnées d'un échéancier ainsi que des responsables de leur mise en œuvre. Annuellement, la Direction générale établit un tableau de bord à partir des plans de travail annuels des différentes directions afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan stratégique du Cégep de Victoriaville, incluant le plan de réussite, comporte un mécanisme de suivi et de mise à jour qui s'effectue à travers la présentation au conseil d'administration du tableau de bord afin de suivre la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs. C'est à l'occasion de cette présentation et lors de l'adoption du rapport annuel que le plan peut être actualisé ou révisé.

Le plan de réussite

Sur la base de son analyse de situation, et particulièrement sur le bilan qu'il a tracé de la mise en œuvre de son plan de réussite précédent, le Collège a choisi d'intégrer la réussite à l'une des orientations du plan stratégique, *Renforcer notre culture de la réussite et de l'excellence pédagogique*. Il a actualisé les résultats attendus associés à des indicateurs portant, entre autres, sur la réussite en première session, sur la persévérance ainsi que sur la diplomation. Le Collège devrait pouvoir mesurer l'atteinte des deux objectifs liés à la réussite, soit l'amélioration du taux de diplomation et le soutien de l'excellence pédagogique.

Conclusion

Au terme de l'évaluation, la Commission constate que le plan stratégique du Cégep de Victoriaville, incluant le plan de réussite, couvrant les années de 2010 à 2014 est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, la Commission recommande au Collège de publier le plan de réussite dans un document distinct diffusé aux étudiants.

Par ailleurs, le plan stratégique du Cégep de Victoriaville, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président par intérim